



Dans le cadre de vos déplacements, quelles difficultés rencontrez-vous aujourd'hui ?

.....
.....
.....



Quel(s) impact(s) le projet de bretelle pourrait-il avoir sur vos déplacements ?

.....
.....
.....



Comment insérer le projet dans le respect du cadre de vie ?

.....
.....
.....



Par quels canaux de communication souhaitez-vous être informé(e) tout au long de la vie du projet ?

.....
.....
.....

Avis, observations, suggestions :

.....
.....
.....

NOM* _____ PRÉNOM* _____
ADRESSE MAIL* _____

* En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies soient exploitées par VINCI Autoroutes dans le cadre de la concertation sur le projet de bretelle complémentaire à l'échangeur de Bourges (A71).
Les informations personnelles sont recueillies par la société Cofiroute afin de vous informer et de recueillir vos éventuelles observations sur le projet de bretelle complémentaire à l'échangeur de Bourges sur l'A71. Vos données personnelles seront conservées pendant la durée du projet puis pendant une durée d'un an à compter de sa mise en service. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et le cas échéant d'un droit à l'effacement, à la limitation, d'opposition et à la portabilité sur les données à caractère personnel vous concernant en contactant notre Délégué à la Protection des Données Personnelles à l'adresse suivante : dpd@vinci-autoroutes.com. Vous disposez d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

 **BRETELLE
COMPLÉMENTAIRE**
échangeur Bourges
A71

 **BRETELLE
COMPLÉMENTAIRE**
échangeur Bourges
A71

A71bretellebourges.fr

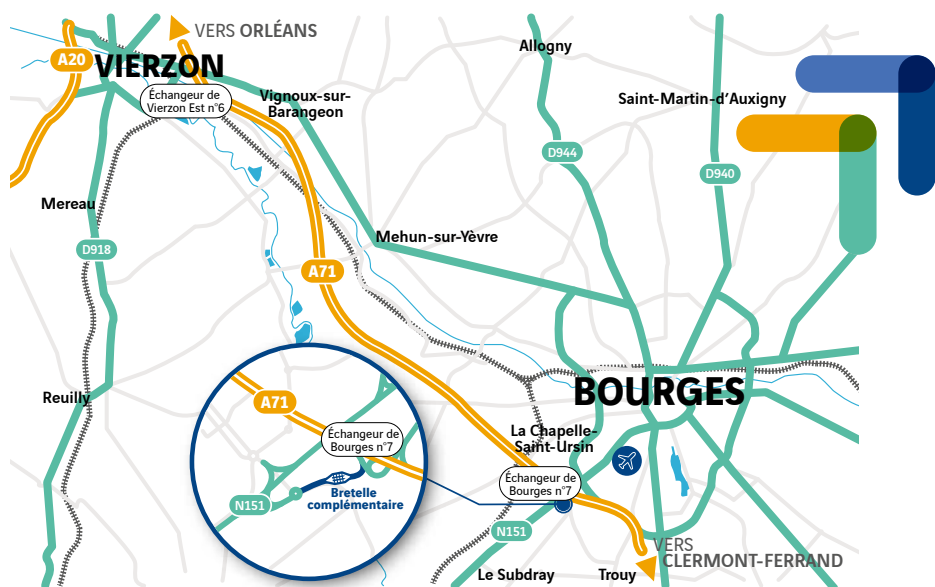
Pour nous contacter :

VINCI Autoroutes
1973 boulevard de la Défense
Bâtiment HYDRA
CS 10268
97757 NANTERRE Cedex
A71bretellebourges@vinci-autoroutes.com



Un territoire desservi par l'autoroute A71

L'autoroute A71 relie Orléans à Clermont-Ferrand. Longue de 290 kilomètres, elle traverse le département du Cher et favorise la mobilité quotidienne entre Vierzon et Bourges (moins de 20 min). Via l'échangeur n°7, situé au sud-ouest de la commune, Bourges bénéficie d'une connexion directe à l'A71, contribuant à l'accessibilité et l'attractivité du territoire berruyer.



L'agglomération de Bourges, un territoire attractif au niveau départemental

Située au cœur du Berry, Bourges est la préfecture du Cher et le principal pôle urbain du département (105 802 habitants, INSEE 2019). L'agglomération bénéficie d'une bonne accessibilité, grâce à sa desserte directe via l'autoroute A71 et à l'aéroport de Bourges. Elle se situe ainsi dans une position stratégique, reliant l'Île-de-France au Massif central et au sud de la France.

Fort de son patrimoine historique, culturel et naturel, le territoire allie qualité de vie, offre de services diversifiée et transports interurbains adaptés. Il attire de nouvelles populations, notamment ces dernières années.

Un pôle économique majeur

L'agglomération de Bourges constitue le principal moteur économique du Cher et concentre 45 % des emplois. Son dynamisme est porté par des filières historiques, telles que la défense et l'armement, ou le risque industriel et la cybersécurité ; mais également par des filières plus récentes, comme la logistique, ou innovantes et symbolisées par de grands équipements, à l'exemple du Campus Lahitolle.

Une zone économique en développement

L'échangeur n°7 de Bourges se situe à proximité d'une zone économique composée de 7 zones d'activités (ZAC) : la Zone Industrielle (ZI) des Orchidées, la Zone d'Activités (ZAC) Orchidée-César, les Parcs d'Activités (PA) de l'Échangeur, des Varennes, de La Voie Romaine, de Beaulieu ouest et Le Moutet. Cet ensemble représente environ 200 entreprises.

Le secteur connaît un développement, qui devrait se confirmer dans les prochaines années, renforçant l'attractivité du territoire.



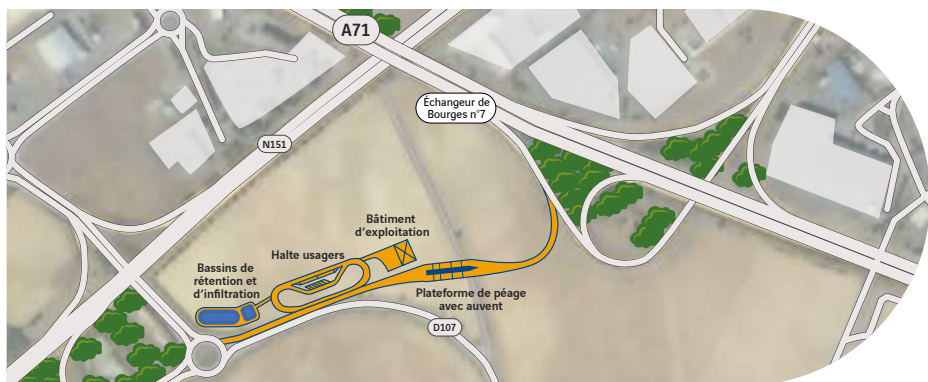
Un aménagement stratégique pour faciliter le développement du territoire

Une nouvelle bretelle attendue

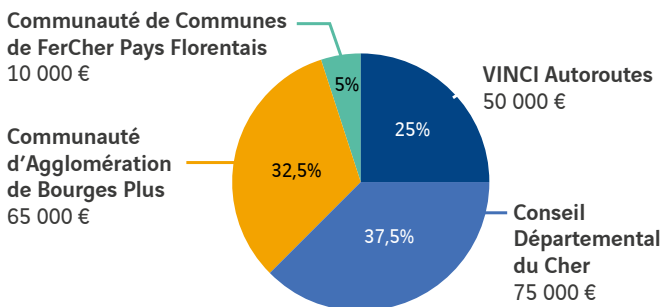
L'agglomération de Bourges est directement connectée à l'autoroute A71, mais ne dispose que d'un seul point d'accès, l'échangeur n°7 de Bourges, situé au sud-ouest de l'agglomération. Cet échangeur est raccordé à la route nationale RN151, la rocade sud de Bourges, via un giratoire. Depuis plusieurs années, les collectivités constatent que ce secteur fait face à des difficultés de circulation, notamment aux heures de pointe où le giratoire est engorgé.

Le projet de bretelle complémentaire de sortie dans le sens Vierzon - Bourges

L'objectif du projet est d'offrir un complément à l'échangeur n°7 en créant une bretelle de sortie, au sud-ouest de Bourges et localisée à l'ouest de l'autoroute. Cette nouvelle bretelle reliera, dans le sens Vierzon > Clermont-Ferrand, l'A71 au giratoire de l'échange RN151/RD107. La bretelle sera équipée d'une gare de péage à deux voies, et impliquera une adaptation du giratoire actuel et une requalification d'une partie de la RD107.



Une étude co-financée pour ce projet pour un montant de 200 000 € :



Les bénéfices du projet



Faciliter l'accès au territoire, notamment pour les déplacements domicile- travail

en offrant une nouvelle sortie directe vers l'ouest depuis l'autoroute A71 dans le sens Vierzon > Clermont-Ferrand.



Améliorer la sécurité

en réduisant la congestion du giratoire en sortie de l'échangeur de l'A71 et en diminuant les remontées de file entre l'autoroute et le giratoire.



Fluidifier le trafic

en créant une capacité de gestion de trafic supplémentaire d'au moins 1 500 véhicules par jour.



Accompagner le développement économique du territoire

en favorisant de bonnes conditions d'implantation et d'accès des futures entreprises de la zone économique.



Chiffres clés

2

communes,
Bourges et Le Subray



4

co-financeurs
de l'étude

1

bretelle
complémentaire
de 550 m



1

giratoire
adapté



1

couple de
bassins
de traitement des eaux



1

gare de péage
à 2 voies de sortie



30

mois
d'études*



24

mois
de travaux*



1 500

véhicules
quotidiens*⁽¹⁾



*Sous réserve de validation du projet par la concertation publique et du Dossier de Demande de Principe par l'État. (1) Estimation du trafic quotidien empruntant la bretelle après sa mise en service

La concertation publique pour s'informer et s'exprimer du lundi 20 juin au vendredi 22 juillet 2022

Les objectifs de la concertation publique :

- présenter le projet de bretelle complémentaire à l'échangeur de Bourges, sur l'autoroute A71, à tous les publics,
- recueillir les avis, les observations et les interrogations du public et répondre aux questions sur le projet.



Comment s'informer

Via l'exposition permanente :

Conseil Départemental du Cher : Hôtel du département - place Marcel Plaisant - 18023 Bourges.
Du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h.

Communauté de Communes FerCher Pays Florentais : place de la République - 18400 Saint-Florent-sur-Cher.
Du lundi au jeudi : 8h30-12h et 13h30-17h30, le vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h.

Communauté d'Agglomération de Bourges Plus : 23 - 31 bd du Maréchal Foch - 18000 Bourges.
Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis : 9h-12h et 13h30-17h, le mardi : 10h-12h et 13h30-17h.

Mairie de Bourges : 11 rue Jacques Rimbault - 18020 Bourges.
Du lundi au vendredi : 9h-17h.

Mairie du Subdray : 4 rue du Bois Rollet - 18570 Le Subdray.
Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis : 8h30-12h et 14h-17h30, le mardi : 8h30-12h.

Les moments d'accueil du public par les équipes VINCI Autoroutes, des rencontres personnalisées pour échanger et poser vos questions :

JEUDI 30 JUIN : de 9h à 12h / Mairie de Bourges
SAMEDI 2 JUILLET : de 9h à 12h / Mairie du Subdray

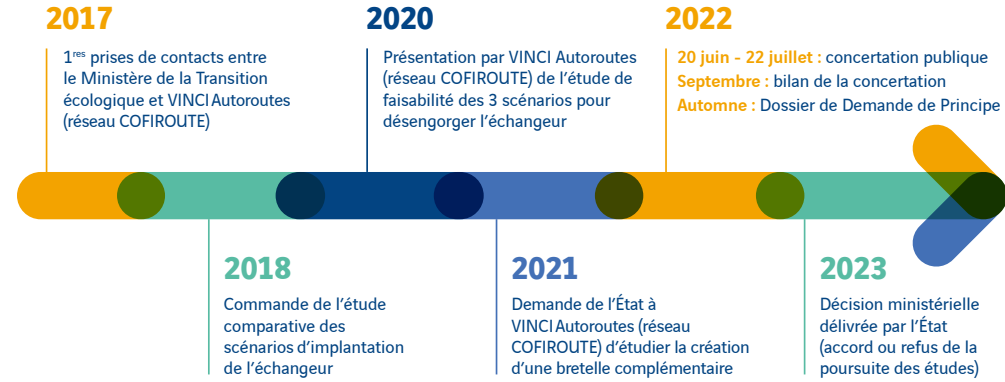
Le site Internet du projet : www.A71bretellebourges.fr

Comment s'exprimer

Pour participer à la concertation, plusieurs moyens sont à votre disposition :

- le site Internet du projet : www.A71bretellebourges.fr,
- le registre papier présent dans les lieux d'exposition permanente,
- le formulaire d'avis en lettre T joint (pré-affranchi),
- les adresses mail dédiées : A71bretellebourges@vinci-autoroutes.com - A71bretellebourges@cher.gouv.fr

Le calendrier du projet



Les prochaines étapes

À l'issue de la période de concertation, VINCI Autoroutes réalisera un bilan de la concertation présentant l'ensemble des contributions et problématiques formulées, ainsi que des réponses à celles-ci.
Ce bilan viendra alimenter un Dossier de Demande de Principe envoyé à l'État à l'automne 2022. La décision ministérielle de l'État se prononcera en faveur ou non de la poursuite des études. Dans le cas d'une décision favorable, VINCI Autoroutes poursuivra les études réglementaires et techniques, puis réalisera les travaux, dans le cadre d'une convention de financement avec les collectivités.

Les études menées dans le cadre de l'enquête publique

VINCI Autoroutes réalisera un état initial de l'environnement et des diagnostics techniques sur le périmètre du projet (cadre de vie, bruit, air, ressource en eau, biodiversité, environnement physique et naturel, paysage, ...).
L'ensemble de ces études doit permettre d'évaluer les impacts éventuels du projet et d'identifier les mesures d'accompagnement les plus pertinentes. L'objectif est de répondre au mieux aux besoins des différents usagers, de respecter le cadre de vie des riverains et la réglementation.

Les engagements pris pour intégrer le projet dans son environnement

La préservation des milieux naturels est une des priorités du plan **Ambition Environnement 2030** de VINCI Autoroutes. Ainsi, ce projet de bretelle complémentaire a été élaboré de manière à répondre à ces exigences, pour une intégration harmonieuse et naturelle dans son environnement.



ECO

20 g
Valable jusqu'au
31/08/2022

VINCI AUTOROUTES
DIRECTION MAITRISE D'OUVRAGE BOURGES
AUTORISATION 40597
45770 SARAN